

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique et plans d'actions

Introduction

Rappel du contexte législatif

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complété par l'article 106 de la loi pour une République numérique, impose à tout service de communication publique en ligne l'obligation d'être accessible à tous.

Ce schéma pluriannuel, présente la politique de l'entité concernée en matière d'accessibilité numérique.

Politique et stratégie d'accessibilité numérique du site [prime-énergie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr)

L'accessibilité numérique est au cœur de nos objectifs de mise à disposition de nos supports numériques et de notre site internet [www.prime-énergie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr) tant auprès du public que de notre personnel interne.

Cette préoccupation est symbolisée par l'élaboration du présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans d'action annuels détaillant les actions et objectifs mis en place pour atteindre la mise en conformité du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) et l'amélioration de notre site [www.prime-énergie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr)

La publication, le suivi et la mise à jour du présent schéma pluriannuel sont assurés par :

Mr Massu

Service Marketing

marketing@economiedenergie.fr

Les missions affectées au présent service sont de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner le personnel par l'information et la formation, de contrôler et d'assurer la bonne application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 en procédant à un suivi et des audits garantissant la prise en charge des demandes des utilisateurs et la qualité de la navigation et du site [www.prime-énergie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr) en lui-même pour les utilisateurs en situation de handicap.

L'application de l'accessibilité numérique au site prime-energie-edf.fr se témoigne par :

- La désignation d'un service / responsable du bon suivi et mise en place de la présente stratégie d'accessibilité numérique ci-présente
- La sensibilisation et l'information auprès du personnel en charge du présent site à l'accessibilité numérique pour mise en application des bonnes pratiques et prérequis pour rendre ce dernier accessible aux personnes en situation de handicap.
- Le contrôle et la prise en compte de l'accessibilité dans le site existant mais aussi dans les évolutions qui pourront lui être apporté à l'avenir à toutes les étapes clés : conception, maquettage, développement, maintenance etc. sous formes d'audits et tests de recette en amont et post mise en ligne
- Le suivi et la réalisation d'audits par le biais de solutions / expertises extérieures pour garantir l'objectivité des constats tirés de ces derniers
- La mise en place d'adaptations spécifiques du contenu numérique pour le rendre accessible : sous-titrage, texte de transcription ...

Périmètre technique et fonctionnel

- 1 site : le présent site www.prime-energie-edf.fr

Agenda planifié des interventions faites et à venir

Prenant en compte les exigences de la mise en application, du suivi et de la mise à jour continue des exigences du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA), les interventions s'étaleront sur les années 2019/2020 à 2022.

Les plans d'actions annuels prévus sont détaillés ci-dessous

- [Plan d'action 2019/20](#)
- [Plan d'action 2021](#)
- Plan d'action 2022 : à définir / en cours de rédaction